

APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION, ANALYSE DES PROJETS ET DES LAURÉATS



426

projets proposés lors
des quatre appels à projets
de l'Arc de l'innovation

Quatre appels à projets ont été lancés au cours de l'année 2019 pour apporter une aide financière à des projets innovants à fort ancrage local sur le territoire de l'Arc de l'innovation.

L'Arc de l'innovation est un projet métropolitain initié en 2015 par les territoires de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre, qui s'articule autour d'une communauté de lieux et d'acteurs innovants dans les domaines économique et sociétal. L'Apur participe depuis l'origine, dans le cadre de son programme de travail, au suivi du projet.

Cette note vise à étudier les projets candidats et les projets lauréats des appels à projets. Leur analyse permet d'apporter un premier éclairage sur les dynamiques de projets en cours au sein

du territoire et sur les acteurs qui les portent. Au total, 426 projets ont été soumis à l'un des quatre appels à projets et 34 projets ont été retenus. Portés par des associations ou des entreprises de stades de développement très variés, les candidats cherchent à créer ou faire croître leur activité. Les projets proposent le développement de services innovants sur des thématiques diverses telles que l'économie circulaire, le lien social, l'accès à l'emploi, les projets culturels ou encore les tiers lieux. Les projets ont une visée locale marquée et s'adressent aux habitants et aux acteurs des territoires.

L'Arc de l'innovation et les appels à projets

L'Arc de l'innovation, une communauté de lieux et d'acteurs innovants

L'Arc de l'innovation s'inscrit dans le territoire de la géographie prioritaire de l'est parisien et du grand est parisien. Ce territoire regroupe une majorité de quartiers prioritaires de la politique de la ville et plusieurs opérations de renouvellement urbain y sont engagées.

Le projet se concrétise à travers les différentes actions mises en œuvre progressivement depuis 2015 **en faveur du développement des acteurs de l'innovation et des territoires associés**. Le programme d'actions s'articule autour de 3 leviers : **le développement local, la mise en réseau des acteurs et l'implantation de lieux innovants**. Plusieurs actions ont été déployées dans ce cadre notamment pour favoriser l'implantation d'acteurs innovants sur le territoire de l'Arc. C'est le cas de l'appel à utilisateurs « ARC IMMO » qui ouvre à candidatures la location de locaux à prix attractifs depuis décembre 2016. En 2017, l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » a labélisé 10 sites « Arc de l'innovation » dont les projets lauréats ont été désignés. À partir de novembre 2018, un programme renforcé de soutien aux entrepreneurs locaux, de développement de la communauté de l'Arc et de marketing territorial, conçu et mis en œuvre par Paris&Co¹ est venu compléter le dispositif.

4 appels à projets en 2019

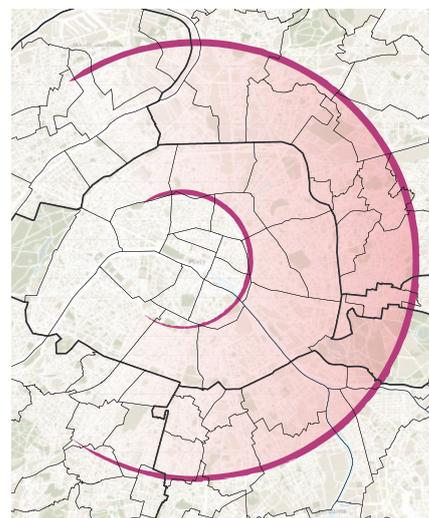
Dans le cadre du plan d'actions pour le développement des quartiers prioritaires mis en œuvre par Paris&Co, quatre appels à projets ont été lancés au cours de l'année 2019 pour apporter une aide notamment financière à des projets innovants à fort ancrage local sur le territoire de l'Arc de l'innovation.

Pour candidater, les porteurs de projets ont dû respecter trois critères : **proposer un sujet innovant, à impact local réel et situé sur le périmètre de l'Arc de l'innovation :**

- **Proposer un projet innovant.** L'appel à projets s'adresse à tout type de projet et dans tous les domaines d'activité et d'innovation au service de l'amélioration de la ville et de la vie des habitants. Les projets répondant aux enjeux suivants sont plus particulièrement recherchés : économie locale, solidaire, circulaire ou encore collaborative, projets culturels, tiers lieux, fabrication locale, formation, lien social, accès à l'emploi, santé etc.
- **Proposer un projet à impact local réel.** Le projet doit participer au développement des quartiers populaires de l'Arc, en remplissant tout ou partie des critères suivants : contribution à l'économie locale et la création d'activités, à l'emploi local et à l'insertion, à l'attractivité et à la revalorisation de l'image du quartier, à l'animation du territoire et à la vie de quartier, à l'inclusion des populations les plus fragiles.
- **Proposer un projet situé sur le périmètre de l'Arc de l'innovation.** Le projet doit se concrétiser dans l'Arc de l'innovation. Ce territoire de l'est parisien et grand est parisien, dessine un arc, de part et d'autre du boulevard périphérique, de la porte Pouchet à la porte de Vanves.

La sélection des dossiers de candidature est assurée par un comité composé de l'équipe projet Paris&Co, les partenaires territoriaux de l'Arc de l'innovation (Ville de Paris, Est Ensemble, Plaine commune, Grand-Orly Seine Bièvre), les partenaires privés du programme qui apportent un financement (Altea Cogedim, BNP Paribas Real Estate, Icade, Kaufman & Broad, Nexity, Poste Immo) et l'Apur. Les candidatures

L'ARC DE L'INNOVATION



¹ - Paris&Co est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole. Elle favorise la diffusion de l'innovation à travers l'incubation de plus de 500 startups françaises et étrangères par an, l'expérimentation de solutions innovantes, l'organisation d'événements nationaux et internationaux.

sont sélectionnées selon leur caractère innovant, l'adéquation avec les objectifs de l'Arc de l'innovation, l'expertise du porteur de projet, la faisabilité financière, technique et organisationnelle, ainsi que la cohérence globale du projet en matière de développement durable, de résilience et d'apport à la qualité de vie des habitants.

Le candidat lauréat recevant une dotation s'engage à fournir un bilan auprès des acteurs de l'Arc de l'innovation au terme d'une année révolue suite à la réception de la dotation.

Les appels à projets de l'Arc de l'innovation se poursuivent avec une cinquième session programmée en décembre 2019.

Les lauréats sélectionnés accèdent à une campagne de financement participatif, avec l'aide d'Ulule, et à un financement complémentaire de l'Arc de l'innovation pour développer leur projet d'un montant de 8000 €.

SOURCE ET MÉTHODE

Cette note vise à apporter des éléments sur le profil des porteurs de projet et des structures candidates aux appels à projets de l'Arc de l'innovation en 2019. Les données analysées proviennent de l'exploitation des informations sur les candidats renseignés dans le dossier de candidature. Plusieurs données sont disponibles sur les profils des porteurs de projets (sexe, âge, situation professionnelle, activité principale), sur les structures (nom, statut, date de création, lieu, adresse postale, zone géographique impactée, département, secteur d'activité, nombre de salariés, nombre de bénévoles, thématique du projet dans l'Arc) et sur les projets (description, caractère innovant, impact local, bénéficiaires, indicateurs de suivis, résultats attendus, durée du projet, besoins, étapes du projet, budget, prévision d'utilisation de la dotation, situation face au crowdfunding).

Pour certaines questions, les candidats ont répondu à une liste d'items proposés dans le formulaire. Pour d'autres, il s'agit de questions ouvertes permettant de préciser certains éléments de réponse. Étant donné que les réponses à certaines questions n'étaient pas obligatoires, le nombre de réponses peut varier d'une question à une autre.

DÉFINITIONS : LES NOUVELLES FORMES DE L'ÉCONOMIE

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'économie sociale et solidaire (ESS), reconnue par la loi du 31 juillet 2014, regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarités, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois, de développer une plus grande cohésion sociale et de répondre à des besoins d'intérêt général.

L'économie collaborative vise à faire un meilleur usage des biens, des compétences ou des ressources qui sont à la disposition des individus, en s'appuyant sur des structures d'organisation horizontales et des systèmes de participation et de contribution individuelles. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) identifie la consommation collaborative ou participative comme « une pratique qui

augmente l'usage d'un bien ou d'un service, par le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location de celui-ci, avec et entre particuliers ».

L'économie locale est un modèle de production et de consommation favorisant les circuits courts. Le développement local peut consister à mettre en place d'initiatives à l'échelle d'un territoire, à renforcer les liens entre les habitants et les entrepreneurs locaux, ou encore à créer un réseau permettant à des entrepreneurs de s'implanter localement, de favoriser les échanges locaux et de créer de nouveaux emplois.

Pour en savoir plus :

Ministère de la Transition écologique et solidaire.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Pierre-Marie E., Préault M., Renouvel S., Roger S., « *Nouveaux regards sur l'économie à Paris – Les nouvelles formes de l'économie : circulaire/sociale et solidaire/collaborative* », Apur, mars 2015.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/regards-leconomie-paris-nouvelles-formes-leconomie-circulaire-sociale-solidaire>

Les candidats aux appels à projets

Des candidatures plus nombreuses dans les arrondissements parisiens et dans les communes limitrophes

Au cours des quatre appels à projets de l'Arc de l'innovation, 461 projets ont été proposés : 110 projets lors du premier appel à projets (#AAP1), 112 lors du deuxième (#AAP2), 111 lors du troisième (#AAP3) et 128 lors du quatrième (#AAP4). Parmi eux, certains projets ont été soumis plusieurs fois (35 projets). **Au total, 426 projets ont été proposés.**

La majorité des projets soumis sont localisés au sein du territoire de l'Arc de l'innovation (82 %). Près de la moitié des projets proposés (47 %) sont situés à Paris, 23 % à Est Ensemble, 14 % à Plaine Commune et 6 % à Grand-Orly Seine Bièvre. Les autres projets proposés se situent en dehors du périmètre de l'Arc de l'innovation, dans les arrondissements parisiens situés en dehors de l'Arc (7 % des projets), dans les autres territoires de la Métropole du Grand Paris (7 %) ou en dehors de la MGP (3 %).

Certaines communes et arrondissements parisiens regroupent un grand nombre de projets soumis, comme Montreuil (7 % des projets), le 20^e arrondissement (7 %), le 18^e arrondissement (6 %), le 11^e arrondissement (6 %), le 19^e arrondissement (6 %), Pantin (6 %), le 13^e arrondissement (5 %), Saint-Denis (5 %), Aubervilliers (4 %), Bagnolet (3 %), le 12^e arrondissement (3 %) et Saint-Ouen (2 %).

Parmi les candidats, 19 % sont localisés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville² et 6 % dans un quartier de veille active (à Paris)³.

Une légère majorité de femmes parmi les porteurs de projet

Les candidats aux appels à projets ont des profils très variés. **Ils ont entre 18 et 71 ans, avec une moyenne d'âge de 38 ans.** Parmi les porteurs de projets, on compte légèrement plus de femmes (52 %) que d'hommes (48 %). Cette répartition contraste avec celle des porteurs de projet des entreprises de l'innovation, dont la majorité sont des hommes diplômés âgés de moins de 40 ans⁴. On retrouve ici des porteurs dont le profil reflète celui des populations résidentes du territoire de l'Arc, une partie importante d'entre eux sont d'ailleurs des habitants des quartiers sur lesquels ils proposent de développer leur projet.

La majorité des porteurs de projets sont en activité (59 %), près d'un tiers sont demandeurs d'emploi (30 %), d'autres sont auto-entrepreneurs (2 %), étudiants (2 %) ou retraités (2 %). Les hommes sont majoritaires parmi les actifs (60 %) et les étudiants (4 %), à l'inverse des femmes plus nombreuses à être demandeurs d'emploi (32 %).

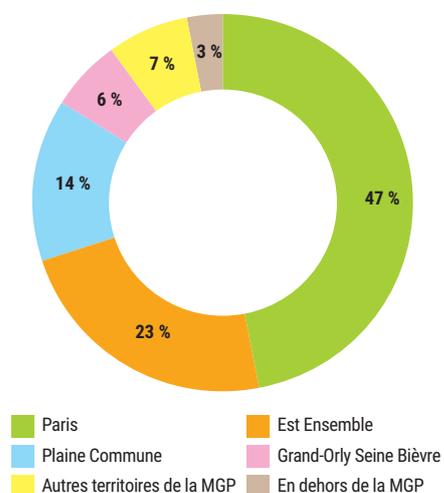
Pour la plupart, le projet qu'ils portent représente leur activité principale (75 %). Pour d'autres, le projet est une activité parallèle à leur vie professionnelle. Les femmes sont légèrement plus nombreuses à ne pas avoir ce projet comme activité principale (27 % des femmes contre 23 % hommes).

Une majorité d'associations et d'entreprises parmi les structures candidates

La plupart des structures qui portent les projets candidats sont des associations (44 %).

Les autres structures candidates sont des entreprises (42 %). La plupart d'entre elles sont des sociétés par actions simplifiées (SAS) ou des sociétés

PROJETS SOUMIS PAR TERRITOIRE



Parmi les 426 candidats, 418 ont renseigné la commune de leur activité

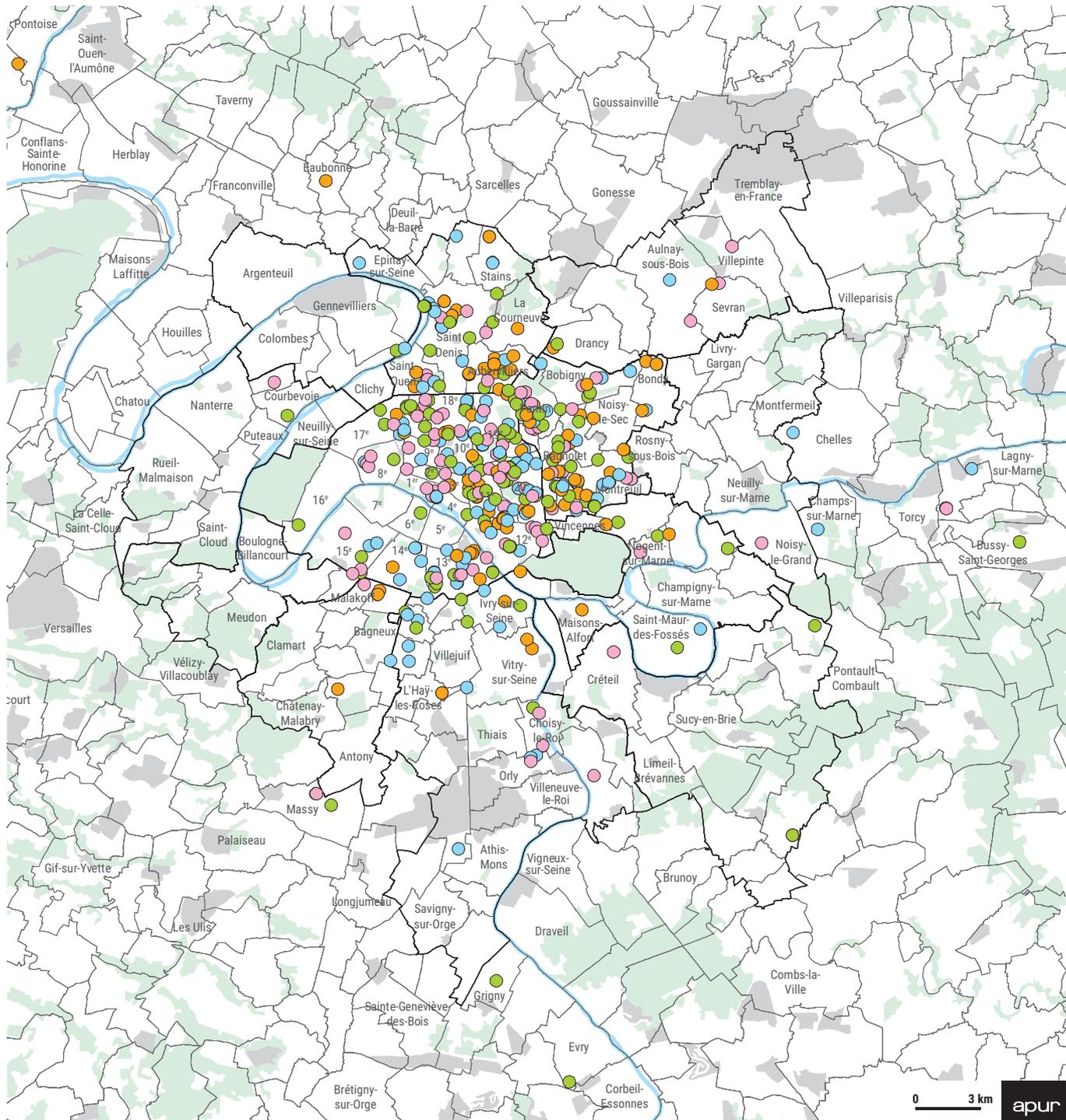
Source : Paris&Co 2019, traitement Apur

2 - La géographie prioritaire adoptée en 2015 a resserré les contours des quartiers de la politique de la ville autour des territoires les plus en difficulté. Elle est définie sur la base du critère unique de la concentration urbaine de la pauvreté, appréhendée par le niveau de revenu des habitants. Ces territoires concentrent, par définition, les plus faibles niveaux de revenus et accueillent des populations plus vulnérables.

3 - La géographie prioritaire parisienne est organisée autour de deux niveaux d'intervention, les quartiers prioritaires déterminés au niveau national à partir du critère unique de la pauvreté et les quartiers du précédent Contrat urbain de cohésion sociale qui restent observés au titre de quartiers de veille active.

4 - Villot Anne-Marie, « *Parcours d'entreprises innovantes : vers des indicateurs communs ?* », Apur, octobre 2018. Les femmes représentent 12 % des porteurs de projets des entreprises incubés en 2017 dans une plateforme de Paris& Co. 74 % d'entre eux ont moins de 40 ans, et 9 personnes sur 10 ont au moins un niveau bac +5.

LES CANDIDATS AUX APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION



Numéro de l'Appel à Projet

- AAP#1 (janvier 2019), 110 projets
- AAP#2 (avril 2019), 112 projets
- AAP#3 (juin 2019), 111 projets
- AAP#4 (octobre 2019), 128 projets

Parmi les 426 candidats, 401 ont renseigné l'adresse de leur activité

Source : Paris&Co 2019, traitement Apur



© Jules Hidrot

LANCEMENT DU 1^{er} APPEL À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION

tés par actions simplifiées unipersonnelles (SASU). Le modèle des coopératives⁵ tend à se développer, un modèle à mi-chemin entre la culture associative et la culture entrepreneuriale. 9 sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et 7 sociétés coopératives et participatives (SCOP) ont candidaté aux appels à projets.

En termes d'effectifs, les structures emploient en moyenne 16 salariés. 32 % n'ont aucun salarié, la moitié emploient entre 1 et 5 salariés (46 %) et 22 % plus de 5 salariés (maximum : 2000 salariés). Parmi les associations qui ont répondu, la moitié ont moins de 10 bénévoles actifs (53 %), 25 % entre 10 et 25 bénévoles actifs, 22 % 25 bénévoles et plus.

Des stades de développement différents

Une partie des projets candidats aux appels à projets sont portées par des structures déjà constituées, d'autres sont à l'inverse dans des stades de développement plus précoces. En moyenne, ces structures existent depuis 5 ans : plus de la moitié d'entre elles ont été créées avant 2018 (56 %), 21 % ont été créées en 2018 et 21 % en 2019.

Les candidats ont exprimé les besoins à court et moyen terme de leur projet. **La moitié des structures candidates ont déjà un statut juridique créé.** D'autres sont encore dans une phase de développement qui nécessite d'être coaché ou mentoré (28 % des projets), de confronter le projet à l'avis d'un expert et de trouver une expertise juridique ou comptable (47 %), de déterminer un modèle économique (19 %), de rédiger des documents stratégiques (12 %), d'être orienté vers des structures d'accompa-

5 - Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

gnement pour structurer et préciser le projet (13 %), ou encore être conseillé pour choisir un statut (5 %).

La majorité des structures dispose déjà d'un lieu (bureau, coworking, atelier) (70 %). Pour une partie d'entre elles, la recherche d'un local permanent (32 % des projets) ou temporaire (12 %) constitue une étape de développement nécessaire à court et moyen terme.

Certaines structures souhaitent rencontrer des partenaires institutionnels (55 % des projets), changer d'échelle pour se développer (45 %). D'autres souhaitent tester leur activité, produit ou service (24 % projets).

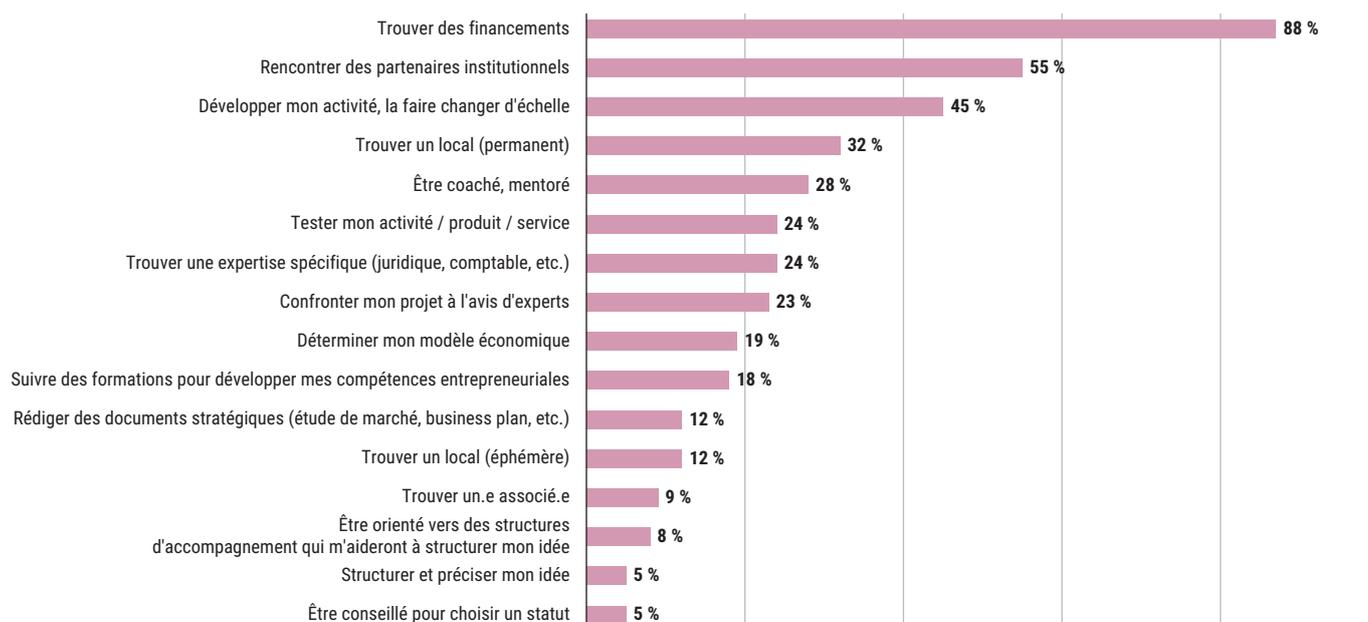
Un besoin de financement pour développer le projet

Pour la majorité des porteurs de projet candidats, le principal besoin exprimé à court et moyen terme est de trouver des financements (88 % des projets), ce qui correspond à l'objet de

l'appel à projets. Les lauréats des appels à projets accèdent à une campagne de financement participatif, avec l'aide d'Ulule et à un financement complémentaire de l'Arc de l'innovation pour développer leur projet. Le financement participatif, ou crowdfunding, permet aux porteurs de projets de collecter les apports financiers d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plateforme sur internet. **La moitié des projets candidats vise un montant de moins de 10000 € (47 %) et l'autre vise une campagne d'un montant supérieur à 10000 € (53 %).**

Une partie d'entre eux a déjà prévu de mener une campagne crowdfunding en dehors de l'appel à projets de l'Arc de l'innovation (60 %). L'utilisation prévue des fonds récoltés varie selon les projets, elle peut par exemple concerner l'achat de matériels et de machines, l'aménagement de locaux, le financement des outils de communication ou encore financer le recrutement de personnels.

BESOINS EXPRIMÉS PAR PROJET À COURT ET MOYEN TERME (EN %)



Parmi les 426 candidats, 424 ont renseigné les besoins à court et moyen terme du projet (items proposés)

Source : Paris&Co 2019, traitement Apur

Les projets proposés

Des projets à destination des habitants et des acteurs du territoire

L'un des principaux objectifs du projet de l'Arc de l'innovation est de contribuer au développement des territoires concernés avec des retombées positives pour les habitants des quartiers prioritaires. **Le critère d'ancrage local constitue un dénominateur commun des actions mises en œuvre dans le cadre de l'Arc.** Il implique que l'innovation émerge des dynamiques existantes, s'appuie sur la réalité du territoire et sur ces ressources, s'insère dans l'environnement local et bénéficie aux acteurs déjà présents.

Les appels à projets s'insèrent dans cette logique et font de l'ancrage local un des trois critères à respecter pour soumettre une candidature. Selon les réponses obtenues, les projets soumis répondent à la nécessité de produire **un impact positif à l'échelle locale**

en dynamisant l'image du territoire (84 % des projets), en participant à l'animation des quartiers (75 %), en créant de l'emploi local (68 %) ou encore en créant des nouveaux usages et services locaux (62 %).

Les secteurs impactés par les projets sont d'échelles variables. Certains projets cherchent à avoir un impact sur une zone limitée à un quartier, une commune ou un territoire. D'autres ont étendu leur projet à un ensemble de communes, au territoire de l'Arc de l'innovation dans sa totalité, ou encore à l'échelle de la région Ile-de-France. **9 candidatures sur 10 estiment que leur projet a un impact sur un quartier « populaire ».**

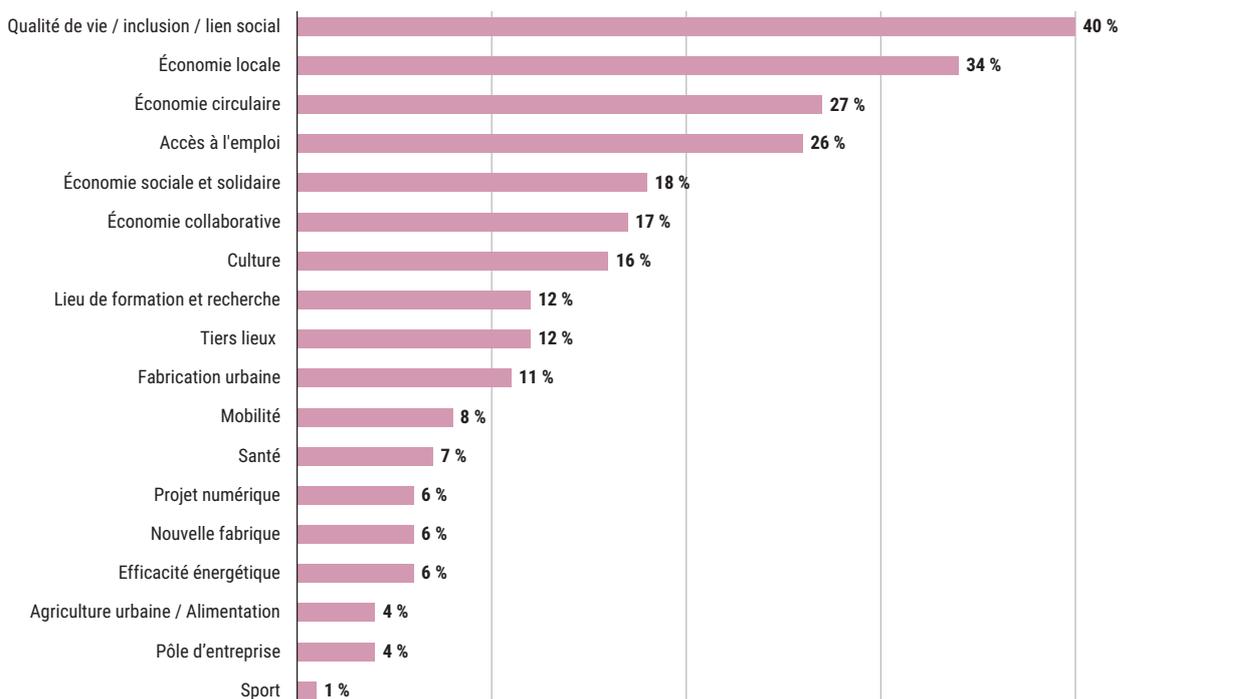
La plupart des projets soumis aux appels à projets **sont destinés aux habitants**, que ce soit l'ensemble de la population résidente ou des publics spécifiques (jeunes, femmes, personnes âgées, per-

LES 100 MOTS LES PLUS SOUVENT ÉVOQUÉS EN RÉPONSE À LA QUESTION « QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ? »



Source : Paris&Co 2019, traitement Apur
À la question « Qui en sont les bénéficiaires ? », les mots les plus fréquents sont : personne (126 fois), quartier (126), habitant (122), jeune (108), emploi (73), professionnel (50), travail (50), insertion (47), famille (46), tous (45), entreprise (38), territoire (38), atelier (37), enfants (35), résident (33), ville (33), femme (31), artiste (28), population (27).

PROJETS PROPOSÉS PAR THÉMATIQUES (EN %)



Parmi les 426 candidats, 425 ont renseigné la thématique de leur projet (items proposés)

Source : Paris&Co 2019, traitement Apur

sonnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale, personnes en difficulté d'hébergement, personnes en situation de handicap, migrants, etc.). **D'autres projets visent les acteurs du territoire** tels que les collectivités, les associations, les commerçants, les entreprises, les établissements culturels, les établissements scolaires, les artistes, les actifs, etc.

Des projets aux thématiques très diverses

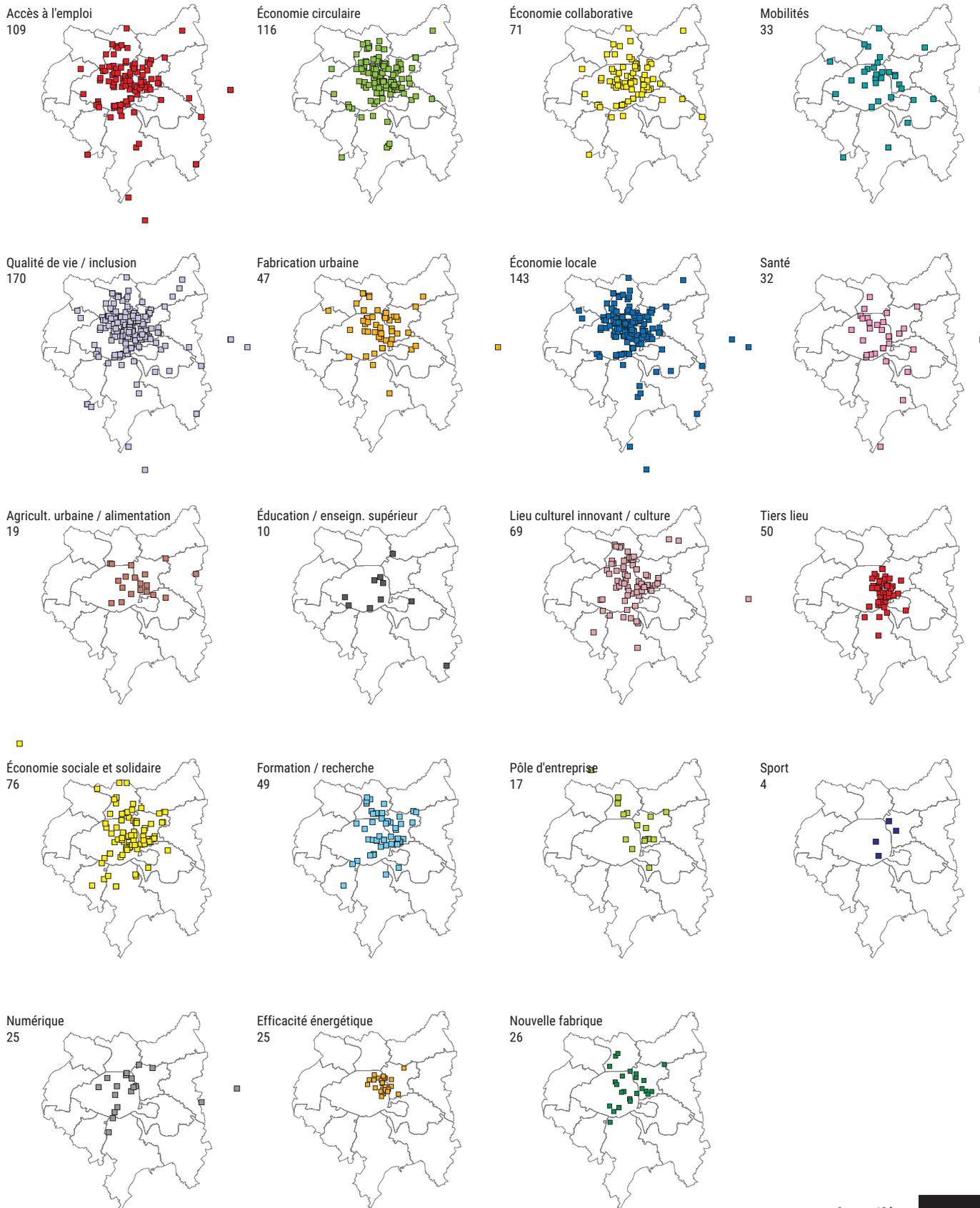
Les candidats des appels à projets ont proposé des projets dont les thématiques sont variées. **Une grande partie des projets se relie aux nouvelles formes de l'économie** que sont l'économie locale (34 % des projets), l'économie circulaire (27 %), l'économie sociale et solidaire (18 %) et l'économie collaborative (17 %). Les projets d'économie locale sont surreprésentés à Paris et à Est Ensemble, qui compte également plus de projets d'économie circulaire, tandis que les lieux de d'économie sociale et solidaire sont relative-

ment plus présents à Plaine Commune et Est Ensemble.

D'autres projets incluent une dimension sociale marquée visant à développer des services à destination des populations résidentes pour améliorer leur qualité de vie. Plus d'un tiers proposent des projets pour faciliter la qualité de vie, l'inclusion et le lien social (40 %), avec des d'innovations permettant de renforcer le lien avec les populations les plus fragiles. Un quart des projets visent à favoriser l'accès à l'emploi (26 %). Ces projets sont surreprésentés à Paris et à Est Ensemble.

Des projets soumis visent également à favoriser la formation et la recherche (12 %), la culture (16 %), la santé (7 %), la mobilité (8 %), ou encore le sport (1 %). Les territoires d'Est Ensemble et de Plaine commune comptent davantage de projets de lieux de formation et de recherche, tandis que les projets de lieux culturels innovants sont surreprésentés à Grand-Orly Seine Bièvre et Plaine commune.

LOCALISATION DES PROJETS PROPOSÉS PAR THÉMATIQUE



Source : Paris&Co 2019, traitement Apur



Les projets lauréats

34 projets lauréats

Au cours des quatre appels à projets de l'Arc de l'innovation, 34 projets ont été sélectionnés : 10 lauréats lors du premier appel à projets (#AAP1), 8 lors du deuxième (#AAP2), 8 lors du troisième (#AAP3) et 8 lors du quatrième (#AAP4). Les trois derniers appels à projets ont sélectionné moins de lauréats que le premier pour pouvoir offrir à chacun un montant de financement plus important.

Les projets lauréats sont répartis sur les territoires de l'Arc de l'innovation, dans 15 communes différentes : 10 sont situés à Paris, 6 à Est Ensemble, 11 à Plaine Commune et 7 à Grand-Orly Seine Bièvre.

Des lieux de fabrication, de production et de réemploi

Plusieurs lauréats sont des lieux de fabrication et de formation. À Saint-Denis, **Le Fab Lab Solidaire de la Coopérative Pointcarré** (AAP#2) est un fablab qui propose des parcours accessibles aux personnes les plus éloignées de la culture et de la fabrication numérique (jeunes non scolarisés, personnes en situation de précarité, d'exclusion ou de handicap, bénéficiaires d'action et de programme d'insertion). À Montreuil, **l'Usinette des Chaudronneries** (AAP#4) propose un espace de fabrication ouvert sur le quartier dédié aux pratiques numériques, équipé en machines et encadré par une personne référente pour former les usagers. À Ivry-sur-Seine, **le Relais des makers** (AAP#4) propose le développement d'un fablab dans une ancienne galerie marchande de centre-ville pour permettre de mettre en place des occupations temporaires pour des artistes, des entreprises ou des associations. Le projet **Re-Bondir** (AAP#4) prévoit la création d'une bricothèque mobile proposant des ateliers de bricolage en pieds d'immeubles à Orly.

Certains projets proposent le développement de lieux de production. **La Casette** (AAP#2), gérée par l'association Transmission à Aubervilliers, est un lieu ouvert dédié à la création et production sonore, notamment des podcasts, qui met à disposition un espace de travail modulable, des cabines individuelles et un studio. **L'Atelier mutualisé** (AAP#3) est un projet porté par le PTCE Les Gouttes d'or de la mode et du design qui vise à créer un atelier productif mutualisé et un atelier chantier d'insertion pour favoriser le niveau de compétences des couturiers-coopérateurs. **Le projet Lil'Ô** (AAP#2), géré par l'association Halage, prévoit de créer un démonstrateur de la reconquête de la biodiversité et de l'horticulture urbaine à l'Île Saint Denis, à travers l'implantation d'une forêt temporaire, l'aménagement d'une pépinière aquatique, la création d'un centre de formation horticole, et l'installation d'une serre dédiée à la production de fleurs. **La Sauge** (AAP#4) propose de créer une pépinière participative et de quartier pour proposer des plantes locales.

D'autres proposent des espaces de réemploi liés à l'économie circulaire. Situé à Arcueil, **La Mine** (AAP#2) est une ressourcerie et un tiers lieu dédié au réemploi, composé d'un café associatif et d'un fablab. **La Ressourcerie du spectacle** (AAP#3) est un projet de pôle d'économie circulaire au service du spectacle : l'association collecte, répare, vend et loue du matériel son, lumière, électrique et scénographique.

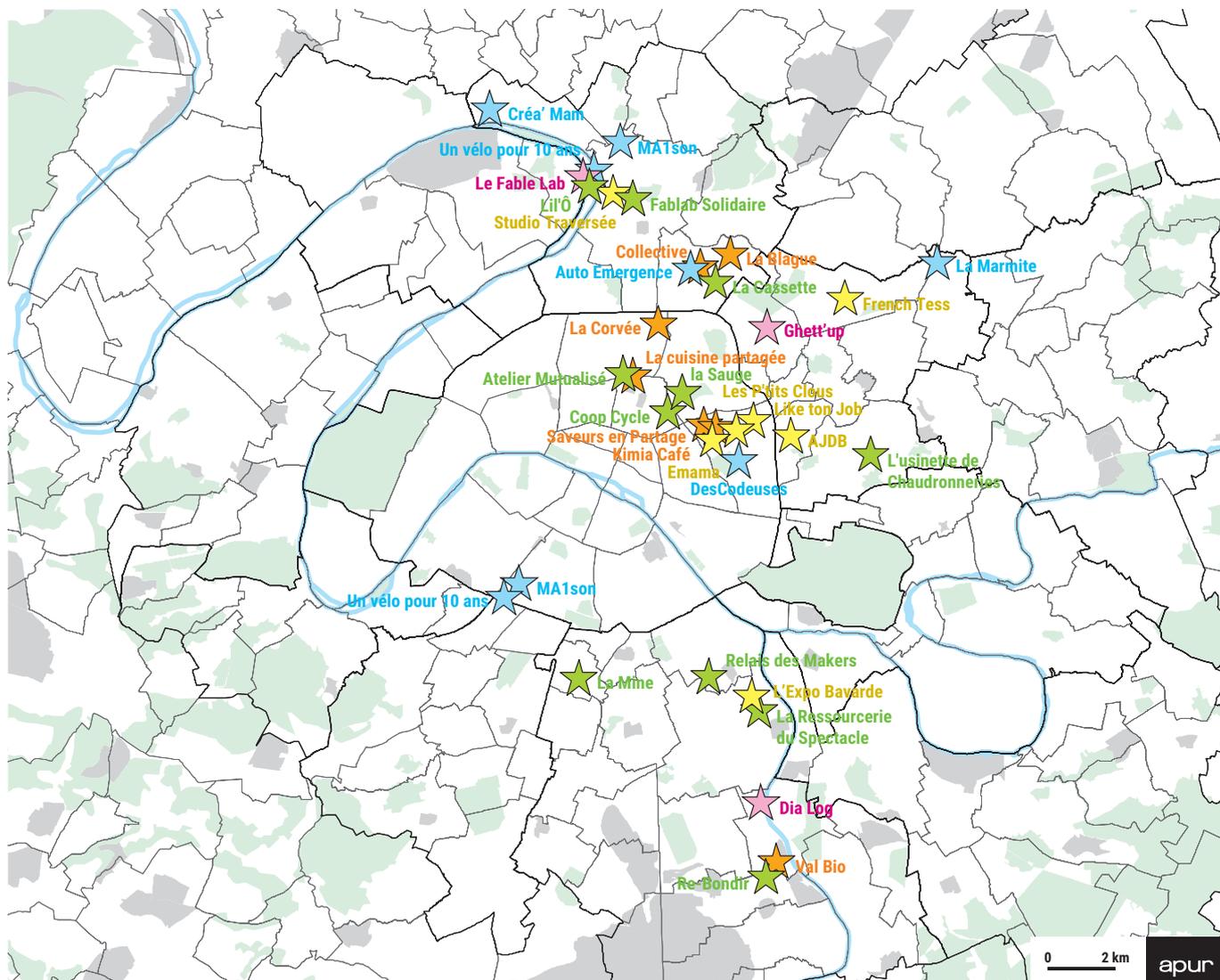
Le projet Coopcycle (AAP#4) propose une activité de livraison à vélo, respectueux de l'environnement et des travailleurs en développant un logiciel de cyclo-logistique, des coopératives locales et en mutualisant des services communs.



34

projets lauréats

LES LAURÉATS AUX APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION



Thème de l'Appel à Projet

- ★ Des lieux de fabrication, de production et de réemploi
- ★ Des lieux solidaires de proximité
- ★ Des projets à destination des jeunes
- ★ Des services pour favoriser l'insertion de populations fragiles
- ★ Des projets qui valorisent l'identité des territoires

Source : Paris&Co 2019, traitement Apur

Des lieux solidaires de proximité

Plusieurs lauréats proposent des lieux hybrides entre café, restaurant, lieu de vie culturelle et espace ressource pour les habitants. La cuisine partagée (AAP#2), gérée par l'association Collectif 4C, propose la création d'un restaurant associatif et une cuisine autogérée au cœur de la Goutte d'Or, ainsi qu'un lieu de ressource pour les habitants. La Blague (AAP#3) propose la création d'un café associatif ouvert à tous à Aubervilliers, et notamment aux femmes, qui comprendra un espace café, une cuisine,

une bibliothèque, ainsi qu'un espace de coworking et d'ateliers (aide aux devoirs, massage, français langue étrangère, réparation de vélo, etc.). Situé dans le 20^e arrondissement, le Kimia Café (AAP#1) projette de créer un café éco-responsable, une résidence d'artistes et un lieu culturel ouvert sur son quartier. Le projet Collective (AAP#1) propose la création d'un café culturel et d'un lieu-ressource à Aubervilliers, qui promeut les circuits courts et propose une programmation variée pour les acteurs de la vie locale (soutien scolaire, concerts, conférences, etc.). La Corvée (AAP#4), propose la création d'un es-

pace de convivialité qui regroupe une laverie solidaire, une friperie participative et un café culturel.

Certains projets lauréats sont des commerces alimentaires solidaires, biologiques et en circuit court. L'association **Saveurs en partage** (AAP#1) prévoit la création d'un commerce alimentaire solidaire et de proximité dans le 20^e arrondissement, pour rendre accessible au plus grand nombre des produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, en vrac, en circuit court et/ou équitables. Située à Choisy-le-Roi, l'association **Val Bio** (AAP#1) est une plateforme de distribution de fruits et de légumes bio en circuit-court qui intègre un parcours de réinsertion pour ses salariés.

Des projets à destination des jeunes

Plusieurs lauréats proposent des projets destinés à favoriser l'orientation des jeunes et la découverte de métiers. Le projet **Like ton job** (AAP#1) est un programme de lutte contre l'orientation subie, qui stimule les choix d'orientation des collégiens par la rencontre avec des professionnels « passeurs de passion ». **LAJDB – Association des Jeunes pour le Divertissement à Bagnolet** (AAP#1) propose un restaurant associatif itinérant et éphémère pour rendre la gastronomie accessible à tous les budgets, tout en proposant un lieu de formation aux métiers de l'hospitalité. **Emama** (AAP#3) propose un programme pour faire découvrir aux enfants âgés de 6 à 15 ans les métiers de l'art et de l'artisanat lors de séances dans les établissements scolaires ou lors d'ateliers. L'association **French Tess**, localisée à Bobigny, propose de développer le projet **Tess Code** (AAP#3) qui vise à ouvrir l'écosystème du numérique aux jeunes de 16 à 30 ans issus des quartiers populaires via des événements et des formations (hackaton, formation à l'école 42).

D'autres lauréats prévoient le développement de programmes culturels à destination des jeunes en difficultés sociales ou scolaires. Le projet **Les**

P'tits Clous (AAP#1) propose la création d'une ludothèque co-fabriquée par des jeunes âgés de 16 à 30 ans en situation de décrochage scolaire et d'illettrisme. **Studio Traversée** (AAP#1), portée par l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes, propose un projet de raccrochage et de création de jeu vidéo par des jeunes en difficulté. **L'Expo bavarde** (AAP#3) est un programme de raccrochage professionnelle par la découverte des métiers du spectacle qui vise à créer une exposition réalisée par des jeunes en insertion professionnelle.

Des services pour favoriser l'insertion de populations fragiles

Plusieurs lauréats proposent le développement de services à destination des femmes des quartiers prioritaires. L'association **La Marmite** (AAP#3) est un projet de développement d'ateliers linguistiques, sociaux, culturels, informatiques et de citoyenneté à destination des femmes migrantes. **DesCodeuses** (AAP#4) est une association qui cherche à développer le pouvoir d'agir des femmes des quartiers prioritaires du 20^e arrondissement grâce à une formation au métier de développeuse web. **Créa'MAM** (AAP#4) répond aux enjeux croisés que sont le développement des modes d'accueil de la petite enfance et la levée des freins à l'emploi des femmes.

Plusieurs lauréats proposent le développement de services à destination de personnes fragiles. Porté par l'association **Études et Chantiers Ile-de-France**, le projet **Un vélo pour 10 ans** (AAP#1) met gratuitement des vélos à la disposition d'enfants de familles défavorisées tout au long de leur croissance. Géré par l'association **Emergence 93**, le projet **Auto-Emergence** (AAP#3) propose de développer un service de nettoyage de voiture pour donner des emplois de remobilisation aux sortants de prisons et favoriser leur réinsertion. **Le projet mAlson** (AAP#2) est un programme d'accompagnement des étudiants boursiers pour accéder à un logement social et favoriser leur réussite en



© Choukhir Djelassi-Boukhris

L'Association de jeunes pour le divertissement de Bagnolet, lauréat du 1^{er} appel à projets de l'Arc de l'innovation



© Choukhir Djelassi-Boukhris

Saveurs en partage, lauréat du 1^{er} appel à projets de l'Arc de l'innovation



© Elodie Sempere

Ghett'up, lauréat du 2^e appel à projets de l'Arc de l'innovation



© Arc de l'innovation

Atelier mutualisé, lauréat du 3^e appel à projets de l'Arc de l'innovation



© L'expo bavarde

L'Expo Bavarde, lauréat du 3^e appel à projets de l'Arc de l'innovation

transformant les résidences en espaces de socialisation, d'apprentissage pour lutter contre les inégalités de chance, de sensibilisation à l'entrepreneuriat, de développement des compétences et de projets.

Des projets qui valorisent l'identité des territoires

Plusieurs lauréats proposent un projet pour valoriser les habitants et la culture dans les territoires. L'association **Ghett'up** (AAP#2), situé à Pantin, qui vise à valoriser la jeunesse des quartiers prioritaires et à lui donner les outils

et les ressources pour prendre sa place dans la société, à travers l'ouverture à un réseau, des programmes d'empowerment et de leadership. **Le Fable – Lab** (AAP#1) est un espace hébergé par le PHARES à L'Île-Saint-Denis qui a pour but de valoriser le fort potentiel narratif et linguistique de la Seine-Saint-Denis. Le projet **Dia Log** (AAP#2) propose des ateliers artistiques pour les habitants du quartier en projet des Navigateurs à Choisy-le-Roi, afin notamment d'inciter les jeunes à recueillir la mémoire humaine et architecturale de ce quartier en pleine mutation.

Conclusion

Cette note étudie les projets candidats et lauréats des appels à projets de l'Arc de l'innovation lancés au cours de l'année 2019. Leur analyse permet d'apporter un éclairage sur des dynamiques de projets en cours à l'échelle du territoire et sur les acteurs qui les portent.

Au total, 426 projets ont été soumis et 34 projets ont été sélectionnés. Les porteurs de projets sont à l'image des habitants du territoire de l'arc, de profils divers et de toutes les catégories d'âges. 52 % sont des femmes. Les projets proposent le développement de services innovants à fort impact local touchant à des thématiques variées telles que l'économie solidaire, la fabrication ou le réemploi, le lien social, la formation ou la culture.

Cette première année d'appels à projets met en lumière un nouveau mode opératoire au service du développement territorial, relevant d'une logique « bottom-up » qui valorise des initiatives émergeant du local. Le partenariat qui s'est installé, entre plusieurs territoires du Grand Paris, avec l'implication d'entreprises privées qui apportent des financements et s'impliquent dans les appels à projets, révèle de nouvelles possibilités de coopération qui pourraient

être étendues à d'autres cadres. **L'une des vertus de ce programme est de créer un vivier d'acteurs innovants très fortement ancrés pouvant donner lieu à d'autres projets ou partenariats.**

Cette première année révèle aussi un certain nombre d'enjeux. Le premier est de consolider les projets qui ont été identifiés, qui sont pour beaucoup encore fragiles. Cela implique de renforcer l'accompagnement des lauréats alors que les modèles économiques peuvent être complexes à trouver pour certains. Cela souligne aussi l'importance de pouvoir articuler ce programme avec d'autres dispositifs et outils mis en œuvre par les territoires, qui relèvent de la politique de la ville et de l'accompagnement dans l'emploi. À ce titre, il serait intéressant de suivre dans le temps les lauréats pour connaître l'évolution de leur projet. **Un autre enjeu est celui du changement d'échelle (nombre de lauréats, territoires, montants alloués) : comment amplifier le dispositif après cette première année d'amorçage ?** Son développement suppose de pouvoir renforcer le fond d'intervention, de développer les outils d'accompagnement mais aussi d'amplifier la connaissance du programme dans les quartiers.



POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de l'Arc de l'innovation : <https://arcinnovation.fr/>
- Moreau E., Ribeiro M., « L'Arc de l'innovation : un exemple de coopération souple », Apur, Note n°136, octobre 2018.
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/arc-innovation-un-exemple-cooperation-souple>
- Ribeiro M., Roger S., « Les dynamiques de l'emploi et de l'activité économique au sein de l'Arc de l'innovation », Insee/Apur, Note n°135, octobre 2018.
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/dynamiques-emploi-activite-economique-sein-arc-innovation>
- Ribeiro M., Villot A-M., « Arc de l'innovation - Analyse du contexte socio-économique », Apur, novembre 2017.
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/arc-innovation-analyse-contexte-socio-economique>

Directrice de la publication :

Dominique ALBA

Note réalisée par : **Marina RIBEIRO**

Sous la direction de : **Emilie MOREAU**

Cartographie et traitement statistique :

Anne SERVAIS

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

